

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER : Nous ne construisons pas de steamers océaniques en Canada.

M. MULOCK : Où doivent naviguer ces vaisseaux ?

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER : Ils sont destinés au service sur l'océan et le fleuve, pour les phares.

M. MULOCK : Pourquoi les constructeurs canadiens ne peuvent-ils pas construire ces navires à aussi bon marché que les constructeurs anglais ?

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER : Je ne le leur ai pas demandé.

M. MULOCK : Je crois que l'honorable ministre ne tient pas à mentionner le fait que le droit sur les articles employés à la construction rend plus élevé ici qu'en Angleterre, le coût de ces navires et nuit, en Canada, à l'industrie de la construction des navires en fer. Je crois que l'honorable ministre a aussi fait construire sur la Clyde des vaisseaux pour les eaux intérieures.

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER : Non. Tous les vaisseaux de service sur les lacs ont été construits en Canada.

Pour payer à Macdonald Frères, leurs services en sauvant la chaudière et la machine du steamer "Napoléon III" \$4,000

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER : Le steamer "Napoléon III" a fait naufrage il y a trois ans, en vue des côtes du Cap-Breton, et Macdonald Frères sauvèrent la chaudière qui était évaluée à environ \$19,000. Il n'y a pas eu de réclamation légale, mais on a cru qu'il était juste de leur accorder ce montant.

Montant nécessaire pour payer à George Ganley l'affermage d'un remorqueur durant l'automne de 1891, pendant qu'il était employé, au service des pêcheries sur le lac Supérieur..... \$675

M. MULOCK : Pourquoi ce compte n'a-t-il pas été réglé plus tôt ?

Sir CHARLES HIBBERT TUPPER : La dépense fut faite par l'inspecteur, sans instructions. L'inspecteur est mort maintenant. La réclamation n'a pas été reconnue. On nous représenta par la suite que ce voyage entrepris par l'inspecteur avait eu de bons résultats pour le gouvernement, que \$1,500 au moins furent perçues en amendes et honoraires de licence. En conséquence, le compte fut subséquemment accepté.

Commission de géologie—Pour pourvoir aux frais de perçement pour pétrole à la rivière Athabaska..... \$7,000

M. McMULLEN : Cette expérience a-t-elle réussi ?

M. DALY : Il n'y a rien de fait encore ; nous espérons connaître le résultat dans un mois, ou six semaines.

M. MILLS (Bothwell) : Fait-on cette expérience dans le Nord-Ouest aux endroits les plus près des dépôts que l'on sait exister ?

M. MULOCK.

M. DALY : On fait ces expériences aux endroits où il y a de forts indices que l'on trouvera du pétrole. Ce crédit est demandé pour constater s'il y en a assez pour rémunérer.

Pour payer à J. W. Powell, Victoria, C.A., la balance du coût d'une collection de curiosités sauvages fournies au département de l'Intérieur, en 1879-80..... \$129.51

M. DALY : Ce crédit est pour payer une collection de curiosités sauvages demandée par le sous-ministre de l'Intérieur, feu le colonel Dennis. Ça été l'objet d'une discussion entre le département et M. Powell. Il n'y a aucun doute au sujet de la réclamation. Les documents entre le département des Affaires des Sauvages et la Commission géologique étaient égarés et n'ont été retrouvés que récemment.

Pour pourvoir à la dépense à Caughnawaga, P.Q., pour la construction d'écoles, réparations des chemins et ponts, et pour évincer les violateurs de propriétés ainsi que pour les arpentages..... \$3,500

M. MILLS (Bothwell) : Je désire signaler à l'attention du ministre les réclamations d'une bande de Sauvages de la Péninsule du sud-ouest. Il y a un siècle environ, les Sauvages de la région ouest du Canada obtinrent certaines îles du lac Erié. Entre autres terres qui leur furent concédées, étaient la Pointe Pelée et une île maintenant connue sous le nom de McCormack. Un nommé McKee obtint de ces Sauvages un bail de l'île pour 999 ans, à la condition du paiement de 3 boisseaux de maïs. Je crois que ce paiement n'a pas été fait depuis environ un siècle et je crois aussi que le titre Sauvage n'a pas été atteint.

Par le traité de 1790, les Sauvages abandonnaient tout droit sur la terre ferme depuis la rivière Détroit vers l'est, jusqu'à un point dans le comté d'Elgin, et depuis la rivière du Sud, jusqu'aux bords du lac Erié.

Après la guerre de 1812, les Sauvages demandèrent des compensations pour leurs services. M. Ellis, alors agent des Sauvages, autorisa ces derniers à entrer en possession de la Pointe Pelée. Ils en prirent possession sur la promesse que la terre leur serait garantie comme réserve de Sauvages.

M. Ellis mourut peu de temps après. Aucune cession ne fut faite. Les Sauvages demeurèrent là jusqu'à ce qu'en 1863, ils furent expulsés par une bande de chasseurs et de trappeurs. Ces Sauvages sont sans annuité, et sans fonds aucun. Ils demandent au gouvernement une compensation pour l'île McCormack, et ils demandent aussi qu'il soit fait un certain arrangement entre le gouvernement fédéral et celui d'Ontario, pour leur permettre de prendre possession de la Pointe Pelée, en conformité de la promesse du département des Sauvages. Ils déclarent qu'ils ont servi dans la guerre de 1812-15 et qu'ils obtinrent la possession de la Pointe en compensation de leurs services, sur l'instance des autorités de l'époque, qui crurent convenable de mettre sur cette péninsule du sud-ouest la population sauvage qui avait été dans le service actif pour l'Angleterre, car il n'y avait, alors, dans ce district aucun colon, sauf quelques réfugiés des Etats-Unis.

Je crois que ces Sauvages ont une juste réclamation contre le gouvernement, et que l'on devrait leur accorder quelque compensation. A mon avis,